COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/097

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 2ème CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie présentée par Mme Rebecca BINET, Directrice du Centre socio-culturel de Watten

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : Mme Rebecca BINET est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2ème catégorie le dimanche 27 avril 2025 de 13h00 à 21h00 à l'occasion d'un Loto à la salle Saint-Gilles.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 14 avril 2025
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Daniel DESCHODT.